

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



www.corse-information.info

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 29 novembre au 5 décembre 2013 - N° 6493 - 62^{ème} année



CHERCHER UN EMPLOI

MISSION
SERVICI
POUR LES 1

La Mission Locale de Bastia

SIGNE SON

100^{ÈME} EMPLOI D'AVENIR



Froid'éco

POUR **+** D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, CHOISISSEZ
DES APPAREILS MÉNAGERS **-** ÉNERGIVORES



Jusqu'à
100€
de réduction
immédiate*
en magasin sur l'achat
d'un réfrigérateur ou
d'un congélateur
de classe
énergétique
A+++
* voir conditions en magasin

Pour plus d'informations, connectez-vous sur :
corse-energia.fr | corse.edf.com

EDF - IWSAS - EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédits photos : Getty Images, Corbis - Novembre 2013.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

NOS BUREAUX

sont ouverts au 1, rue Miot (2^{ème} étage)
du lundi au Vendredi
de 8 heures 45 à 12 heures
et de 14 heures à 17 heures.
Les appels téléphoniques sont
reçus durant les mêmes horaires au

04 95 32 04 40

En sus, une permanence téléphonique
est à votre disposition
du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 heures 30
et de de 13 heures 30 à 17 heures au

04 95 32 92 35

Les télécopies peuvent être reçues
sans limitation d'horaire au

04 95 32 02 38

La Corse dans tous ses états...

Novembre 2013 aura été pour la Corse, le mois où météo, économie, politique et culture se sont conjuguées pour une Corse en mouvement tantôt balançant vers les grands horizons, tantôt les mains dans le cambouis d'une société qui n'en peut plus des maux qui la taraudent !

La préparation des élections municipales, heureusement, vient dans cette morosité apporter quelques rayons si ce n'est de lumière du moins de diversion.

Comme un baume sur la mauvaise humeur ambiante !

D'Ajaccio à Bastia, les interviews d'élus, de candidats se succèdent, se télescopent, enrichissent le florilège des bonnes intentions et créent ainsi, pour l'instant, un espace de débats à fleuret moucheté, sans que l'essentiel, toutefois, soit entamé. L'artillerie lourde est gardée en réserve pour le sprint final

qui suivra la fameuse trêve des confiseurs caractérisant traditionnellement le mois de décembre.

Un mois de décembre où les plus convaincus quant à leur destin municipal s'appêtent à mettre «leurs petits souliers» auprès de l'arbre de Noël, avec l'immense espoir que le Père Noël leur déposera, le sévère ouvrant ou confirmant la carrière du pouvoir communal tant espéré et pour lequel, tant de sueur, de stratégie et de «contacts» sont établis !

Mais, tout n'est pas circonscrit dans cette bataille de mars 2014 !

Les «affaires» en cours, cahin-caha, au fil des jours, suivent leur train-train.

Ainsi va la vie de la société des hommes sous le ciel d'une terre qui continue de tourner sans s'arrêter sur les humeurs des temps et des hommes !

Pierre Andreani

Le dessin de la Semaine



In Memoriam

Pierre-Louis NICOLAI A trouvé le repos !

Infatigable, **Pierre-Louis Nicolai** aura été de tous les combats au service des autres comme au service de ses convictions.

Profondément impliqué dans la vie de **Cervione** et du **Campoloro**, **Pierre-Louis** a été un militant gaulliste de base, un responsable politique tenace, persévérant, déterminé, toujours disponible pour ses amis autant que pour ceux qu'il combattait avec une loyauté constante. Porte ouverte, table ouverte, une générosité jamais démentie.

Militant gaulliste, élu à la force de ses nombreux combats, il aura assumé des choix difficiles, mais dictés par l'intérêt général de sa commune, de son canton, de sa région !

Il a su rallier à lui les plus sceptiques et, s'est imposé comme un élu au poids humain dépassant les clivages politiques !

Le chrétien qu'il était, aura toujours recherché dans ses multiples activités, à se mettre au service de son prochain !

C'est le compagnon de l'**Union des Jeunes pour le Progrès** de notre jeunesse commune, c'est l'ami fidèle, que je pleure avec sa femme, ses enfants et petits enfants, sa famille et la population qui lui a rendu hommage avec amitié et affection !

Pierre-Louis avait encore tant de projets à mener à terme qu'il est difficile de reconnaître le choix du repos ! Un repos, toutefois mérité et devant lequel je m'incline avec amitié et affection.

DORMI IN PACI, CARU AMIGU !

Paul Aurelli

À modu nostru

Da Roland Frias

Sardegna Sulidarità

Ci hà tuccatu à tutti u drama chì hè accadutu l'astr'eri in a Provincia di Olbia-Tempio. Sò stati impurtantissimi i disgrasti di u ciclону Cleopatra. Parechji morti, millaghji di famiglie addulurate è danichjate.

Hè assai difficiule a situazione nant'à u pianu umanu è murale. À livellu materiale dinù. A nostra isula surella, hà bisognu di noi. Ch'èlle sianu unite e teste more, trà di elle.

In qualchì ghjornu, sò state numerose e mosse quì è quallà. Da Capicorsu à Bunifaziu, chjappendu per Aiacciu è a Balagna.

Ci simu adduniti à prò di nostri amichi Sardi. Vicinanza, fratellanza, sulidarità, ste parolle – ch'ùn sò vane – anu pigliatu sensu in ogni andatura, in ogni indiatu. Perchè ùn si pò stà indifferente di pettu à una tale disgrazia.

E fiure nant'à a tela è e rete suciale, à a televisiò, ci anu cummosu, feritu è chjamatu à una mubilizzazione naturale, sincera è più chè larga di a sucetà corsa. Di core è di stintu. Ùn si contanu più i messaghji di sustegnu. L'associi, l'impresse, e cullettività, anu messu in ballu tante azzione per purtà una petricella à a ricustruzione d'issi spiriti è d'issi lochi marturiati da un tempacciu chì nimu ùn si scurderà.

Si sò dati di rimenu, i maiò ma ancu i ghjuchi, urganizendu racolte di panni, di roba, di soldi, o circhendu à arricà un appoghju tennicu sin'à andà soprapiazza. I ghjorni chì venenu, cuntinueranu l'azzione è forse ci ne serà altre. Corsi è Sardi apperlamanu. Da u lucale à l'universale. À nome di l'umanità è di a nostra storia cumuna, st'aiutu fraternu custi u devimu tutti unurà.

Bresiliu stumacheghju

E manifestazione chì si passanu à u Bresiliu dapoi una decina di ghjorni mettenu in lume problemi tamanti purtendu nant'à l'urganizzazione di a Cuppa di u Mondu in u 2014. Ind'è e strette di Rio di Janeiro, sò tombi omi, donne è zitelli chì campanu in a precarietà, ch'ùn anu casa. In Francia, i chjamemu i "SDF". È ghjè u Guvernu di Dilma Rousseff, eletta di u Partitu di i Travagliadori, chì hà urdinatu à i so pulizzeri di fà –ciò ch'elli chjamanu quallà– una "nettatura suciale". In duie simane, malgradu e messe in guardia di l'ONU è di u Centru Naziunale di a Difesa di i Diritti di l'omu, ci hè statu quasi 200 assassinii contabilizati. U più spessu, e vittime sò brusgiate in carrughju. Ma quandu anu da piantà stu scempiu ? Ogni persona meriteghja u rispettu è a dignità umana. L'universu internaziunale di u ballò ùn pare tantu toccu da una situazione spaventosa chì deve esse cundannata da u mondu sanu. A vera miseria hè a miseria di l'anima...

ATTUALITÀ / PAR PIERRE-LOUIS MARCHINI

EMPLOIS

Le 100^{ème} contrat

Grâce à cette mesure phare du Gouvernement et au relai efficace des Missions Locales, ce seront près de 400 insulaires âgés de 16 à 25 ans qui auront pu d'ici le 31 décembre 2013 intégrer le marché du travail. À Bastia, le cap de la centaine vient d'être atteint, avec de nouvelles perspectives qui se dessinent aussi bien pour les potentiels recruteurs que pour les jeunes.

Lors de leur lancement officiel le 1^{er} novembre 2012, les **Emplois d'Avenir** s'adressaient prioritairement aux associations, organismes à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire et collectivités territoriales. Conformément aux dernières orientations nationales, l'accès est désormais élargi à l'ensemble du secteur marchand. En effet, depuis le 5 septembre 2013, toutes les entreprises de **Corse**, quelle que soit leur activité, peuvent avoir recours à cette mesure phare de la lutte contre le chômage impulsée par le **Gouvernement**.

Ange Santini, gérant du **Supermarché Leclerc** à **Oletta**, a ainsi sauté le pas. Il vient de recruter **Paul-Toussaint Raffini**, jeune demandeur d'emploi de 20 ans, au poste de manutentionnaire, avec des perspectives d'évolution intéressantes dans l'entreprise. Faisant suite à un job saisonnier de 5 mois, ce contrat à durée indéterminée n'est autre que le **100^{ème} Emploi d'Avenir** signé par la **Mission Locale de Bastia** dont le champ d'intervention couvre la région bastiaise et ses environs jusqu'à **Vescovato**. Il permet à **Paul-Toussaint** d'intégrer directement le marché du travail avec une stabilité professionnelle non négligeable.

Pour une insertion professionnelle durable

Originaire du village de **Santo-Pietro-di-Tenda**, le jeune homme connaît les montagnes du **Nebbio** comme sa poche. Il aime les parcourir avec son père et leurs quelque 200 brebis. Lui qui avoue n'avoir jamais été doué pour les études et qui, après une formation au **Lycée Agricole de Borgo**, envisageait sérieusement de tracer son chemin au sein de l'exploitation agricole familiale. Celle-ci ne lui permettant pas de percevoir un revenu décent, il a donc décidé de chercher un emploi et, pour ce faire, de s'inscrire à la **Mission Locale de Bastia**, membre du réseau des **Missions Locales de Corse** qui compte par ailleurs 3 autres structures officiant sur l'ensemble du territoire insulaire : à **Ajaccio**, à **Porto-Vecchio Sud Corse** et en milieu rural (**Haute-Corse**).

En tant que pivot de l'accompagnement des 16-25 ans, les **Missions Locales** sont naturellement au cœur du dispositif des **Emplois d'Avenir**. Ces associations reconnues d'utilité publique en sont actrices et prescriptrices : repérage, orientation des jeunes et prospection des employeurs en amont.

D'AVENIR

signé à Bastia

Notons qu'en **France**, plus de 120 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. Pour eux, l'accès à l'emploi est particulièrement difficile dans un contexte où le niveau de qualification global de l'emploi s'accroît. Sur le plan régional, depuis octobre 2011, 974 jeunes sont sortis du système scolaire (Source : Système Interministériel d'Échanges et d'Informations). Comparé à la moyenne nationale de décrochage scolaire (10,4%), le taux de décrochage de la **Corse** est au-dessus puisqu'il s'élève à 11,10%.

Par le soutien à des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale, les **Emplois d'Avenir** permettent de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle durable.



Paul-Toussaint Raffini, 20 ans, lors de la signature de son **Emploi d'Avenir**, aux côtés de Nicolas Zammataro, président délégué de la Mission Locale de Bastia, d'Ange Santini, gérant du Supermarché Leclerc à Oletta, et de Stéphanie Tedeschi, conseillère en insertion professionnelle

Sur le principe du gagnant-gagnant

Ils ont pour objectif notamment d'insérer professionnellement les jeunes confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi ou encore de leur offrir une première expérience professionnelle, une formation adaptée et préparer l'avenir ainsi qu'un suivi personnalisé avant, pendant et après par un référent unique en **Mission Locale**.

Selon les derniers chiffres du ministère, le cap des **100 000 Emplois d'Avenir** fixé par le **Gouvernement** d'ici le 31 décembre 2013, qui avait longtemps semblé hors de portée, devrait être atteint. Aussi, en **Corse**, ce ne seront pas moins de 400 jeunes insulaires qui auront pu, grâce à ce dispositif, faire leur entrée dans le monde professionnel.

Paul-Toussaint est l'un d'eux. Pour son employeur, **Ange Santini**, gérant du **Supermarché Leclerc à Oletta**, l'**Emploi d'Avenir** est particulièrement adapté aux **Petites et Moyennes Entreprises Locales**. «*Sans ce dispositif, je ne pense pas que j'aurais pu embaucher à cette époque de l'année. Il s'agit en quelque sorte d'un coup de pouce basé sur le principe du gagnant-gagnant*».

Un sentiment pleinement partagé par **Nicolas Zammataro**, président délégué de la **Mission Locale** qui n'a pas manqué de souligner que «*la mise en œuvre de ce nouveau contrat à Bastia intervient presque 1 an jour pour jour, après la signature en Corse des premiers Emplois d'Avenir par Thierry Repentin, Ministre délégué auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social chargé de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage*».

«*L'ouverture au secteur marchand représente également une grande satisfaction*» se félicite **Nicolas Zammataro**. «*D'autant que les résultats obtenus jusqu'à présent auprès des collectivités et associations sont particulièrement concluants, avec pour la majorité des cas des emplois durables à la clé*».

Et d'ajouter : «*L'employeur reçoit une aide financière versée pendant 3 ans, à hauteur de 75% du SMIC horaire brut dans le secteur non-marchand et de 35% du SMIC horaire brut dans le secteur marchand*».

Des aides complémentaires de la CTC

Sachant, en outre, qu'afin de renforcer l'initiative du **Gouvernement** à travers le dispositif et encourager la pérennisation des **Emplois d'Avenir**, la **Collectivité Territoriale de Corse (CTC)** via l'**ADEC** a souhaité mettre en place des aides complémentaires. D'une part, le **Chèque Accompagnement Emploi d'Avenir (CAEA)** : Pour tout contrat de travail conclu dans le cadre du dispositif **Emplois d'Avenir**, il est institué une aide directe d'un montant de 6 000 euros destinée à soutenir l'employeur pour les efforts qu'il consent en matière de suivi de la formation et du tutorat. Et d'autre part, la **Prime Forfaitaire à l'Emploi bonifiée (PFE)** : En cas de pérennisation de l'emploi, l'employeur bénéficie d'une prime de 8 000 euros.

Chacune de ces mesures régionales ayant été mobilisée pour le recrutement de **Paul-Toussaint**. Vivant pour l'heure chez ses parents, le jeune homme est bien conscient de l'opportunité qu'il a pu saisir et qui lui permettra sans aucun doute de gagner en autonomie.

«*J'ai décidé d'arrêter ma scolarité à 17 ans. J'ai fait quelques petits boulots par-ci par-là*» indique-t-il. «*Cet Emploi d'Avenir est une véritable chance pour moi d'accéder à un métier, de suivre des formations et tout simplement de progresser dans la vie*». Pour autant, il ne met pas son rêve de côté.

«*À la base, j'aurais aimé marcher dans les pas de mon père qui est berger au village mais ce n'est pas possible pour le moment. Je reprendrai peut-être l'exploitation familiale plus tard, lorsqu'il partira à la retraite*».

Dans l'immédiat, **Paul-Toussaint** se concentre sur ses missions au **Supermarché Leclerc à Oletta** dont l'environnement de travail lui convient parfaitement. Pragmatique, le jeune homme sait que «*l'on n'a rien sans rien*». Ainsi poursuit-il sa voie avec la volonté de faire et surtout de bien faire...

Appel à candidatures «25 chaudières bois en Corse»

La première installation inaugurée

Dernièrement, Maria Guidicelli, Conseillère Exécutive de Corse, Présidente de l'Agence d'aménagement, de planification et d'urbanisme de la Corse, et Jean Zuccarelli, Conseiller Exécutif de Corse, Vice-Président du Pôle de Compétitivité Capenergies ont procédé à l'inauguration de la première installation issue de l'appel à candidatures «25 chaudières bois en Corse» à l'EHPAD Sainte-Thérèse de Bastia. Présentation de ce dispositif majeur concourant au développement de la filière bois-énergie dans l'île.

Face au contexte énergétique de l'île, la **Collectivité Territoriale de Corse** et l'**ADEME** ont souhaité développer avec l'**ODARC**, le **Pôle de Compétitivité Capenergies** et **EDF**, l'accompagnement de réalisations exemplaires en lançant, au printemps 2012, un appel à candidatures : «**25 chaudières bois**». Celui-ci s'inscrit parfaitement dans la politique menée par la **Collectivité Territoriale de Corse** en matière d'énergie, politique visant l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. D'autre part, il est parfaitement en phase avec les grandes orientations du futur **PADDUC** dont l'un des enjeux majeurs est de diminuer la dépendance de la **Corse** vis-à-vis de l'extérieur grâce notamment à l'augmentation de sa capacité de production. Cet appel à candidatures relatif au développement de la filière bois-énergie en **Corse** a pour vocation de soutenir des projets à la fois efficaces du point de vue énergétique, économique, environnemental, social, et structurants au niveau micro-régional et local. Il s'intéresse par ailleurs à la production de chaleur et à la filière d'approvisionnement, ce qui présente l'avantage d'appréhender la filière de manière cohérente et globale. Aussi, l'appel à candidatures concerne tant les installations automatiques à bois que les équipements de mobilisation et de stockage du bois.

Dynamiser la filière bois-énergie

Les principaux objectifs du programme «**25 chaudières bois**» consistent à dynamiser la filière bois-énergie, génératrice d'emplois en

milieu rural, à mettre en œuvre des installations groupées, optimisées d'un point de vue économique, et à induire sur le long terme des économies financières pour les collectivités. Il s'agit également d'agir en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique, diminuer les émissions de gaz à effet de serre en limitant les distances de transport par l'utilisation de combustible local ou encore à améliorer le bilan économique et la qualité de la gestion forestière. Dans le cadre de cet appel à candidatures, 20 dossiers ont été déposés. Ils se répartissent ainsi : 16 candidatures éligibles, 1 candidat non éligible et 3 dossiers abandonnés par pétitionnaire.

L'**EHPAD Sainte-Thérèse à Bastia** a reçu la validation du jury de sélection lui permettant de développer son projet d'installation d'une chaudière bois-énergie dans son établissement d'accueil de personnes âgées. Dans le cadre d'une politique de développement durable, mêlant à la fois l'aspect économique (réduction des charges énergétiques), écologique (utilisation des EnR) et social (utilisation de bois local, donc développement d'activité), la direction de l'**EHPAD Sainte-Thérèse** a souhaité installer une chaudière biomasse de 150 kW de puissance thermique en complément de celle déjà existante, fonctionnant, elle, au gaz. La fourniture énergétique de base est assurée par la chaudière biomasse, la chaudière gaz n'assurant plus que la relève lors de période de grand froid et le secours.



Diminution des coûts énergétiques

Le but recherché est à la fois la diminution des coûts énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables locales.

Pour cette installation, l'**EHPAD** a, en outre, bénéficié d'une aide attribuée dans le cadre du **PO FEDER** (Programme Opérationnel - Fonds Européen de Développement Régional) de 98 794 euros, soit un financement à hauteur de 53% sur la fourniture et la pose de la chaudière. Par ailleurs, les investissements répondent aux critères d'éligibilité fixés par la Convention **PRODEME 2011** (PROgramme de Développement d'Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie de la CTC et de l'ADEME).

Cette réalisation permet à un établissement d'accueil de personnes âgées de réduire ses charges énergétiques, tout en augmentant son utilisation des **Energies Nouvelles et Renouvelables**. Dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie et de difficultés liées à son importation, ce type d'opération s'inscrit totalement dans les objectifs de la politique énergétique européenne, nationale et régionale. Enfin, il encourage l'utilisation de bois-énergie produit localement, concourant à une gestion durable de la forêt, à une mise en valeur des massifs mais également à la prévention des incendies...



Chiffres-clés de la chaudière bois installée à l'EHPAD Sainte-Thérèse à Bastia

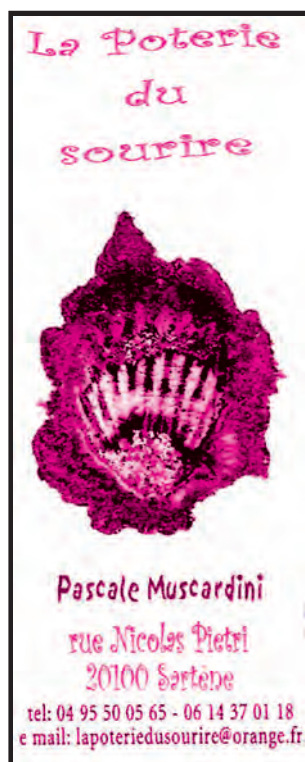
Production d'énergie finale : 324 000 kWh/an

Emissions : 80 teqCO2/an

Energie primaire économisée : 31 tep/an



Informateur Corse Nouvelle - N°6493



Dossier Logement 2014

Les nouvelles règles du jeu

Cécile Duflot, ministre du Logement, a fait de l'encadrement des loyers son cheval de bataille. Dans sa nouvelle loi, baptisée Alur (Accès au logement et urbanisme rénové), les règles du jeu entre propriétaires bailleurs et locataires sont ainsi redéfinies. Désormais le montant des loyers devra s'inscrire dans une fourchette. Comment cette dernière sera-t-elle calculée ?

Un observatoire local des loyers

Dans chaque agglomération de plus de 50 000 habitants sera institué un observatoire local des loyers. Sa mission ? Fixer un loyer médian de référence, correspondant à la réalité du marché immobilier, indice exprimé au mètre carré, par type de logement et par secteur géographique. À partir de ce loyer médian seront alors définis : un loyer élevé, qui ne pourra être supérieur à 20 % du loyer médian, et un loyer minoré, plafonné au montant du loyer médian diminué de 30 %. Sur ces bases, les loyers fixés par les propriétaires devront alors s'inscrire dans une fourchette entre «loyer minoré» et «loyer élevé». Effet induit : les loyers trop hauts seront revus à la baisse et les loyers trop bas pourront être revus à la hausse.

Exemple

Si dans le quartier d'une grande ville le loyer moyen au m² est de 15 euros, le loyer moyen mensuel d'un appartement de 60 m² est fixé à 900 euros. Dès lors, le loyer maximum autorisé est de 1 080 euros (900 plus 20 %). Et le loyer minimum est estimé à 630 euros (900 moins 30 %). Tous les loyers doivent s'inscrire dans cette fourchette de 630 à 1 080 euros.

À noter

Si ces mesures sont applicables à la signature de tout nouveau bail, pour les baux déjà en cours (dont la durée légale est trois ans), elles seront appliquées au moment du renouvellement. Si propriétaire et locataire sont en désaccord, ils peuvent alors saisir la commission départementale de conciliation rattachée à chaque préfecture.

Exceptions

Un propriétaire peut fixer un complément de loyer exceptionnel (en sus du loyer maximum autorisé) pour un logement «présentant des caractéristiques de localisation ou de confort exceptionnelles par leur nature et leur ampleur». D'autre part, si un loyer minimum est défini, ce n'est pas une obligation : un propriétaire généreux a bien évidemment la possibilité de rester en dessous de ce minimum. Ce n'est pas son locataire qui le dénoncera à la police !

Un frein contre la hausse des loyers

La notion de «loyer élevé» va mettre fin à une pratique courante et abusive. C'est un constat : quand un propriétaire change de locataire, il profite souvent du nouveau bail pour revoir le loyer à la hausse. Dans certaines villes, cette hausse peut atteindre 15 % ! Avec la nouvelle loi, le marché va être stabilisé. Prenez, par exemple, M. X, propriétaire d'un appartement de 60 m² qu'il loue 1 080 euros, soit le loyer maximum autorisé. À l'occasion d'un changement de locataire, il ne pourra procéder à aucune hausse, car, dans le cas contraire, il perdra le plafond autorisé et se retrouvera hors la loi.

Conséquences possibles

Parallèlement à la loi encadrant les loyers, le gouvernement va mettre en place la GU aL ou Garantie universelle des loyers. Ce dispositif permettra de régler aux propriétaires les loyers impayés par des locataires insolvables. Autrement dit, avec la GUL, l'État se porte garant pour tout locataire. Conséquence possible : à partir du 1er janvier 2016 (date d'entrée en vigueur de la GUL), les locataires n'auront plus de caution à fournir, au moment de la signature d'un bail.

Immobilier 2014 : en avant les changements

Loi Alur, crise du logement, habitat participatif... Pour mieux s'adapter à un marché essoufflé, les règles du jeu immobilier ont changé. Notre dossier immobilier 2014 fait le point sur cette nouvelle donne, tout en vous rappelant quelques bonnes vieilles règles...

par **Olivier Annichini**

Garantie universelle de loyers : une assurance et des risques



nancer ne sera sans doute fixé qu'à l'automne 2015, au moment du vote de la loi des finances 2016.

Combien ça va coûter ?

Pour piloter tout le dispositif, sera créée, au plus tard le 1^{er} octobre 2014, une Agence de la garantie universelle des loyers. Celle-ci aura pour mission de contrôler que les propriétaires faisant appel à la GUL sont dans leur bon droit et de vérifier que les locataires défaillants sont vraiment insolvables. Aux frais de fonctionnement de l'agence, qui ne va pas chômer, il faut bien évidemment ajouter le montant des loyers impayés pris en charge par la GUL. Au total, le ministère du Logement estimait jusqu'à présent le coût de l'opération

La France compte aujourd'hui deux millions de logements vacants. Mesure phare de la loi Alur (Accès au logement et urbanisme rénové) concoctée par la ministre Cécile Duflot, l'article 8 est rédigé comme suit : «*Il est créé sous la dénomination de garantie universelle des loyers un dispositif ayant pour objet de couvrir, sous la forme d'un système d'aides, les bailleurs contre les risques d'impayés de loyer, afin de favoriser l'accès au logement et de prévenir les risques d'expulsion.*» En d'autres termes, il s'agit d'inciter les propriétaires à louer leurs biens inoccupés, en leur donnant l'assurance que les loyers seront toujours payés, même si le locataire devient insolvable, grâce à un dispositif piloté par l'État : la GUL, ou garantie universelle des loyers. Pour les locataires, c'est l'assurance de trouver plus facilement

un logement et de n'être pas expulsés en cas de loyer impayé. Mais cette nouvelle garantie est-elle réellement fiable pour toutes les parties ? Le texte suscite encore beaucoup d'interrogations...

Qui va payer ?

Première question : qui va alimenter cette caisse destinée à assurer et rassurer propriétaires et bailleurs ? À ce jour, le texte de loi stipule qu'il y aura des contributions et subventions de l'État, mais aussi des... recettes fiscales. Comment ces recettes seront-elles cuisinées ? Dans les faits, propriétaire et locataire paieront chacun une taxe, s'élevant de 1 à 2 % du montant du loyer. Ces taux sont purement indicatifs : la GUL ne doit entrer en vigueur que le premier janvier 2016, et le pourcentage de la taxe destinée à la fi-



entre 400 et 700 millions d'euros par an. Mais un rapport du ministère de l'Économie indique que la fourchette pourrait en réalité être comprise entre 750 millions et un milliard.

La carotte ou le bâton ?

La loi instituant la GUL présente un risque évident : assurés que les loyers impayés seront réglés par une «*caisse de secours social*», les locataires mauvais payeurs peuvent être incités à ne plus faire l'effort de régler leurs mensualités... Avec à la clef un éventuel effet boule de neige : si les mauvais payeurs se multiplient, les taux de la taxe destinée à financer la GUL vont augmenter. Et ce sont propriétaires et locataires bons payeurs qui seront pénalisés. Pour contrer ce risque, la loi prévoit que «*les aides octroyées au titre de la garantie ouvrent droit à un recours subrogatoire contre le locataire*». Autrement dit, l'Agence de la garantie universelle des loyers aura également pour mission (avec le concours du Trésor public) de récupérer auprès des mauvais payeurs les sommes avancées pour compenser leurs loyers impayés. Reste



à déterminer si le montant des sommes ainsi recouvrées justifiera le coût des poursuites engagées.

À noter

Les offices HLM, qui ne sont pas des propriétaires privés mais des bailleurs

sociaux, et leurs locataires, ne sont pas concernés par cette nouvelle loi.

Un chiffre : 2,5

Selon les statistiques, il y aurait en France chaque année 2,5 % de loyers impayés.

Copropriété : stop aux charges trop élevées

En France, on compte 8 millions de copropriétaires pour 560 000 immeubles. Des copropriétaires pour qui les comptes sont de plus en plus douloureux. D'après une étude publiée en novembre 2013 par l'ARC (Association des responsables de copropriété), les charges de ces immeubles ont augmenté de 15 % ces trois dernières années, alors que dans le même temps l'inflation affichait 7 %. Si l'on prend un appartement de 65 m² (surface moyenne en copropriété), la douloureuse s'élève à 2 886 euros par an, soit 240 euros par mois. Il existe cependant des moyens d'alléger la facture...

Chauffage : signer un contrat d'objectif

En copropriété, 80 % des contrats de chauffage sont simplement des contrats dits de «moyens», c'est-à-dire que le chauffagiste est uniquement tenu de faire fonctionner l'installation, sans se soucier de la performance énergétique.

Or il faut savoir qu'une chaudière mal réglée peut occasionner une surconsommation de 10 % ! La solution, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de pertes, est de signer avec le chauffagiste un contrat d'objectif : selon les caractéristiques de la copropriété, celui-ci garantit un seuil maximum de consommation. Si l'objectif n'est pas atteint, le chauffagiste règle une pénalité.

Éplucher les factures du syndic

Le syndic est la société qui, payée par les copropriétaires, assure la gestion de l'immeuble. Or, si nombre d'entre eux



affichent des tarifs de base raisonnables, certains se rattrapent en multipliant les honoraires supplémentaires.

En temps de crise, tout est prétexte à facturation en sus, et les propriétaires ont vu grimper leur facture de quelque 50 % ces trois dernières années !

Or ces suppléments ne sont pas toujours justifiés, ni légaux. Il appartient alors à chacun de vérifier si les prestations facturées en «plus» ne sont pas déjà incluses dans les frais de gestion courante. Des plaignants ont récemment obtenu de leur syndic le remboursement de 1 000 euros, pour une surfacturation des photocopies tirées à l'occasion d'une assemblée générale !



Faire jouer la concurrence

Une copropriété est liée par contrat à de nombreuses sociétés, que ce soit pour le chauffage, la révision des ascenseurs, la dératisation, le nettoyage et la sortie des poubelles ou encore l'entretien des espaces verts... Or, ces contrats sont souvent reconduits sans jamais être renégociés. Avec souvent une hausse, mais rarement une baisse et une prime à l'ancienneté. Il faut donc les étudier de près et ne pas hésiter à demander la ristourne à laquelle tout bon et fidèle client a droit. Avec un argument massue : il suffit d'expliquer au prestataire qu'il n'est pas seul sur la place et que le contrat dont il bénéficie peut être mis en concurrence.

Que d'eau, que d'eau !

Avec 9 % du montant des charges, l'eau est un poste important. Dans la majorité des immeubles, elle n'est pas facturée à chaque copropriétaire selon sa consommation réelle, mais au prorata de l'appartement qu'il occupe. Ainsi, un célibataire qui habite un 100 m² paiera plus qu'une famille de 4 personnes logeant dans un 70 m²... Système qui dilue les responsabilités, et favorise le gaspillage. La solution est donc d'équiper chaque logement d'un compteur individuel pour que chacun puisse librement faire des économies.

Un site de référence

www.unarc.asso.fr est le site de l'Association des responsables de copro-



priété. On peut y télécharger (à la rubrique «Librairie») un guide intitulé Copropriétaires : comment baisser vos charges en 10 leçons ?

Le poids des charges, le choc des pourcentages

Voici, en pourcentages, le détail de ces charges qui pèsent de plus en plus lourd sur les copropriétaires :

- chauffage (33 %)
- personnel (19 %)
- entretien (16 %)
- syndic (10 %)
- eau (9 %)
- ascenseur (6 %)
- assurance (4,5 %)
- parking (1,5 %)
- impôt (1 %)

Infos pratiques : www.unarc.asso.fr



ENTREPRISE

TOUSSAINT BARBOLOSI & C^{IE}

MAISON FONDÉE EN 1928

Insolite :

quel avenir pour l'habitat participatif ?

Le 17 juin 2013, **Cécile Duflot**, ministre du Logement, se rendait à **Villeurbanne**, dans la banlieue lyonnaise, pour procéder à l'inauguration du... «**Village vertical**» ! Derrière ce nom très poétique se cache la réalité plus pragmatique d'un immeuble de 14 logements, dont les occupants sont associés au sein d'une «*coopérative d'habitation*», propriétaire de l'immeuble. C'est une illustration de ce qu'on appelle «*l'habitat participatif*». Concrètement, ce sont les membres de la coopérative d'habitation qui, avec l'aide d'un architecte, ont conçu l'immeuble répondant à leurs aspirations. Ainsi au «**Village vertical**», le choix a été fait de réduire la surface des logements, afin de pouvoir aménager des salles communes et mutualisées : une buanderie, des chambres d'amis, une salle pour faire la fête. L'objectif : favoriser la convivialité et améliorer les liens sociaux. Également au programme, des économies d'énergie, réalisées notamment sur la consommation d'eau : les logements ne sont équipés que d'un simple cabinet de toilette et pour s'allonger dans une baignoire, il existe une salle de bains collective. D'un point de vue financier, les occupants sont locataires de la coopérative dont ils assurent la gestion.

Un sondage favorable

Dans certains pays comme l'**Allemagne**, ce type d'habitat connaît un franc succès. En **Norvège**, par exemple, près de 15 % du parc de logements est géré par des coopératives d'habitants, ce qui représente quelque 650 000 occupants. Mais en **France**, a-t-il un avenir ? Selon un sondage de l'**institut Harris Interactive** datant de juin 2011, la réponse est oui :

- 32 % des **Français** s'intéressent à l'habitat participatif, et cette proportion est élevée parmi les jeunes (44 %).
- Les **Français** sont majoritairement prêts à partager avec leurs voisins un espace vert (58 %), une salle de jeux pour les enfants (55 %), un garage (53%) ou un espace communautaire (52%). Quatre sur dix accepteraient de mutualiser un espace buanderie.



Un soutien ministériel

Cécile Duflot est très favorable au développement de ce type d'habitat. Et son ministère en fait officiellement la publicité : «*Alors que les citoyens sont d'ordinaire de simples usagers de leurs conditions d'habitat, ils deviennent ici des acteurs de leur logement en coproduisant et en gérant leur cadre de vie. (...) Concrètement, l'habitat participatif peut se décrire comme un regroupement de ménages mutualisant leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement, au sein d'un bâtiment collectif*».



Un statut officiel

Le hic, jusqu'à présent, c'est que toutes les initiatives baignaient dans un certain flou juridique. **Cécile Duflot** a décidé d'offrir un statut légal à l'habitat participatif. Dans le cadre de la **loi Alur** (Accès au logement et urbanisme rénové), l'article L.200-1 en donne ainsi une définition officielle : «*L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis*».

Un article de loi qui change tout. Avec ce statut officiel, il sera plus facile d'obtenir des prêts immobiliers auprès des banques et de solliciter des partenariats avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

Un chiffre : 250

Selon l'**Association pour le développement de l'économie sociale et solidaire** (Adess), il y a en **France** à l'heure actuelle 250 projets d'habitat participatif (composés de 5 à 35 logements), construits ou à construire.

PRESTU SALVEMU I CASTAGNI!



CHÂTAIGNIER
MALADE

CHÂTAIGNIER
SAUVÉ



NOTRE PATRIMOINE EST EN DANGER !

VITO

VITO CORSE SOUTIENT LE GROUPEMENT RÉGIONAL DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS DE CHÂTAIGNES ET MARRONS DE CORSE !

Vous aussi, du 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE, dans les stations du réseau VITO Corse, soutenez l'action de sauvegarde de notre châtaigneraie et participez avec votre CORSICARTA !

Durant cette période, pour tout point crédité en station service* par les adhérents Corsicarta, VITO Corse offre la valeur d'un point supplémentaire (€**) à la lutte contre le cynips du châtaigner. Vous n'êtes pas encore adhérent Corsicarta ? Rejoignez nous et participez à une action collective et citoyenne de sauvegarde de notre patrimoine.



www.vito-corse.com

www.salvemuicastagni.org (souscription en ligne)



*achat d'au moins 20 litres de carburant - **financement de l'achat de *torymus sinensis* (lutte biologique contre le cynips)

Honneur au soldat André Giansily qui repose enfin près des siens

Cela fera partie des histoires émouvantes qui ont marqué l'année 2013... La découverte des corps de 26 "poilus" à Fleury-devant-Douaumont, dans la Meuse, constituant la plus importante découverte de corps de soldats français de la Première Guerre mondiale. Parmi eux, les restes d'un disparu du 140^e Régiment d'Infanterie, mort en mai 1916 : André Giansily, déclaré mort au combat à l'âge de 22 ans.



Le cercueil du jeune soldat de Vescovatu à la sortie de l'église Saint Martin



Les honneurs lui ont été rendus sur la place du village

Le jeune berger de **Vescovatu** avait été mobilisé et envoyé au front. Comme tant et tant de jeunes Corses, il n'en est pas revenu. Sa famille, notamment son frère **Antoine**, avait tout tenté pour le retrouver... En vain... presque cent années sont passées jusqu'à cette incroyable nouvelle qui a bouleversé les villageois de Vescovatu, et plus encore **Jean-Pierre Giansily**, son neveu, qui nous confiait sa grande émotion : «*Mon père nous a tellement parlé de son frère disparu. C'était le grand regret de sa vie. Il a remué ciel et terre pour le retrouver. Nous allons tout faire pour qu'il repose à ses côtés dans le caveau familial du cimetière Saint Philippe*».

Avec le soutien de la municipalité de **Vescovatu** et la population villageoise unanime, les démarches pour rapatrier **André Giansily** sont allées bon train. Jusqu'à cette récente cérémonie où les honneurs lui ont été rendus avant qu'il ne soit inhumé dans le cimetière familial auprès des siens. Un hommage émouvant, auquel ont participé les enfants de l'école primaire d'**Arena**, sous la conduite des directrices **Jackie Giudicelli** et **Fabienne Giannechini**, et de leur instituteur **Charles Breani**. Malgré le froid et la pluie, la communauté villageoise a honoré cette cérémonie de sa présence, autour du maire **François-Xavier Marchioni**, du sous-préfet de Corte **Claude Valadier**, des autorités civiles et militaires, porte-drapeaux, délégations d'associations d'anciens combattants, et le piquet d'honneur du **2^e REP**.

Les discours ont rappelé l'horreur de la guerre et le lourd tribut payé par la **Corse**. Le retour inespéré du soldat **André Giansily** pour reposer en paix dans son village de **Vescovatu**, laissait entrevoir l'espoir. Un espoir guidé par la voix des jeunes enfants, et la lecture des textes extraits du roman «*A l'ouest, rien de nouveau*» qui décrit la **Première Guerre mondiale** vue par un jeune soldat volontaire allemand sur le front ouest, symbole du pacifisme allemand.

A présent, **André Giansily** n'est plus seulement un nom sur le monument aux morts du village. Il n'est plus un héros anonyme. Il est l'enfant de **Vescovatu**. Village fier de son jeune berger, dont la mémoire sera honorée pour de très longues années encore...



Quelques mots de la petite nièce du soldat mort au champ d'honneur



Jean-Pierre Giansily et ses petits enfants entourent le cercueil

Vagabondage

Par Toussaint Lenziani

O San-Merti !

C'est presque un pléonasme : Bacchus ou Dionysos ? Grecs et Romains peuvent se disputer l'antériorité. Mais à Patrimoniu pour la «San-Mertinu», on n'en a cure. Ici on magnifie le vin et, je suis certain que peu de villages au monde – oui je dis bien au monde – le fêtent comme dans cet écrin magique des viticulteurs patrimugnincchi. Ici, c'est bombance et large soif, grâce au maître-rôtisseur de Zicavo, l'ami Abbatucci... Et croyez-moi que son produit a du succès tandis que le tonnelet est débouché pour le plus grand plaisir des palais locaux et visiteurs...

Oui, et je le clame, festivités uniques de ce village appelé Patrimoine et qui le justifie d'une manière remarquable. Demandez aux autres confréries, venues de toute la Corse, ce qu'elles en pensent et vous serez édifiés.

Alors amis De Bernardi, Arena, Orega, Lazzarini, Giacometti, Poli, Santini, Leccia, Brizzi, Rossi et tant d'autres encore, un très grand Merci !

Récemment je vous ai parlé du Luberon, région qui m'a plu énormément avec des villages, voire des petites villes, qui m'ont séduit. Je pense que je n'ai jamais vu un village qui porte aussi bien son «Roussillon»... Ici, vous ne pouvez pas éviter d'être «agressé» par une petite couche de poussière ocre, fibres quasi-invisibles qui accompagnent votre peau et vos vêtements... Lourmarin est très visité. On y sert de l'Orezza car les propriétaires du Bar sont de chez nous... Tout là-haut, il y a Bonnieux et sa bastide de Cape longue, Gordes et son style médiéval avec une vue unique. Avignon, célèbre pour son festival même si l'on danse sur son pont. Manosque vous parlera de Giono et Cavaillon vantera ses melons que Gilbert Bécaud attribuait à des visiteuses hollandaises... Eh oui, il paraît que les femmes bataves sont généreuses en anatomie.

L'Isle-Sur-Sorgues, capitale des antiquaires alors que Mirabeau vous rappellera quelques souvenirs douloureux d'une page d'histoire.

Mais, rien n'est trop loin comme Aix où beaucoup de Corses venaient étudier avant que Corte n'ait son université...

Mais ne manquez pas de tourner, voire «fureter» pour découvrir de charmantes petites bourgades... Elles vous offriront leurs trésors.

Et, je pense vous avoir fait un cadeau en vous parlant de cette région surtout si vous grimpez à Bonnieux, où Edouard Loubet, l'étoile Michelin, qui fit ses armes au «Bellevue», à Saint-Florent vous sert de mentor...

Traitements : le Téléthon en

Cette année, Patrick Bruel est le parrain du Téléthon. Une tête d'affiche connue qui veut s'investir auprès des enfants malades tout comme les milliers de bénévoles grâce à qui le téléthon est possible. Les 6 et 7 décembre prochains, 200 000 bénévoles rassembleront 5 millions de participants en organisant 20 000 animations. Comme tous les ans, la population insulaire, qui a toujours répondu présente à l'appel du Téléthon, ne manquera pas d'organiser des animations dans le but de récolter un maximum de fonds !

Le Téléthon, c'est avant tout la mobilisation de millions de personnes partout en France et tout particulièrement dans notre île. Ventes de crêpes, achats solidaires, défis sportifs, soirées dansantes, concours en tous genres, les animations du Téléthon sont l'occasion de faire la fête ensemble tout en luttant contre la maladie. Les sommes collectées à cette occasion représentent environ 40 % du montant total du Téléthon. En 2012, la 26^{ème} édition du Téléthon a permis de récolter plus de 88 156 400 millions d'€ dont 608 130 €

rien que dans notre île ! Cette année, les bénévoles se mobilisent de nouveau pour participer à l'extraordinaire aventure du Téléthon. Le téléthon, c'est 6000 maladies rares qui concernent 3 millions de personnes en France, des maladies pour la plupart d'origine génétique et lourdement invalidantes qui bouleversent la vie de familles entières... Et pourtant, pendant longtemps, ces maladies ont été ignorées de tous. Les familles ont dû prendre leur destin en main et appeler à la mobilisation générale à travers le Téléthon. C'est la raison pour laquelle cette année, le leitmotiv est : «**Le combat des parents, la vie des enfants**». Et aujourd'hui pour les familles, le combat du téléthon entre dans une nouvelle ère, comme le confie Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM-Téléthon : «*La mise en place d'un nombre croissant d'essais cliniques et la production «industrielle» de médicaments destinés à être testés chez l'homme nous font entrer dans une nouvelle ère. Ces nouveaux défis, auxquels il nous faut faire face, nécessitent*



Laurence Tiennot-Herment,
Présidente de l'AFM-Téléthon



des moyens considérables que le Téléthon -bien que vital bien sûr pour notre association- ne pourra malheureusement couvrir à lui seul». Comment les relever alors ? Plus que jamais, la ténacité de la présidente de l'AFM comme celle de tous les membres de l'association, ne faiblit pas : «*En faisant preuve, comme toujours, d'audace et d'efficacité. En rassemblant autour de nous de nouvelles compétences, en faisant évoluer notre modèle économique. L'actualité de ces prochaines semaines concentre tout ce qui fait notre particularité : notre capacité d'innovation, notre efficacité, notre capacité d'indignation et notre combativité. Je souhaitais partager personnellement avec vous 3 événements à venir très prochainement. Ils vont marquer notre histoire et révéler à quel point nous devons être fiers et soudés*». Aujourd'hui, le but est clair : guérir ! «*Nous sommes aujourd'hui aux portes des nouveaux traitements. Rien, ni personne ne doit faire obstacle à cet espoir magnifique et palpable qu'ensemble nous avons construit. Notre détermination est intacte. Notre fierté aussi. Portons, tous ensemble, haut et fort, les révolutions engagées, les premières victoires remportées et surtout l'avènement de ces nouveaux projets atypiques, innovants, ambitieux mais parfaitement en phase avec notre ultime objectif : guérir*».

Généthon, 1^{er} établissement pharmaceutique à but non-lucratif !

En 2013, Généthon, le laboratoire créé par l'AFMTéléthon, a franchi une nouvelle étape sur le chemin du médicament : l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) lui a accordé le statut d'établissement pharmaceutique. Une première mondiale pour un laboratoire à but non lucratif créé par une association de malades et financé par les dons des Français. Son laboratoire de bioproduction, Généthon BioProd, est ainsi le plus grand centre de production de médicaments de thérapie innovante au monde et son fonctionnement dépend aujourd'hui entièrement des dons du Téléthon. Ce lieu hors-normes consacre 5 000 m² à la bioproduction et au contrôle des produits de thérapie innovante. Au total, près de 60 experts y travaillent. Dès octobre, était lancée la première production de lots de médicaments de thérapie génique pour un essai clinique concernant la **neuropathie optique héréditaire de Leber** (NOHL), une maladie rare de la vision.

tre dans une nouvelle ère

6 ET 7 DÉCEMBRE 2013

sur les chaînes de France Télévisions et partout en France

FAITES UN DON AU 3637*
OU SUR TELETHON.FR

*Appel gratuit depuis un poste fixe

1 2 3 4 5 0
francetélévisions



La ligne du don : **3633**

(gratuit depuis un poste fixe)



Le don en ligne : **www.telethon.fr**

Pour 100 € employés par
l'AFM-Téléthon en 2012 :

- ✓ 81,4 € pour les missions sociales : recherche, essais thérapeutiques, aide aux malades, revendication...
- ✓ 11,3 € pour les frais de collecte
- ✓ 7,3 € pour les frais de gestion

En Corse, le Téléthon 2012
a recueilli 608 130 euros

(dons effectués par téléphone,
internet et sur les manifestations)

Corse du Sud : 259 918 €
Haute Corse : 348 213 €



Par courrier à : AFM - Téléthon BP 83637
16954 Angoulême Cedex 9

Partout en Corse : en rejoignant l'une des nombreuses animations
organisées au profit du Téléthon (liste sur www.afm-telethon.fr)

Les actions phares de 2013

- ✓ Démarrage de 3 nouveaux essais : essai de thérapie génique international pour un déficit immunitaire (granulomatose septique chronique) ; essai de thérapie génique pour une maladie rare de la vision (neuropathie optique de Leber) ; essai de thérapie génique pour une maladie rare du cerveau (maladie de Hurler)
- ✓ Lancement de la production de médicaments de thérapie génique par Généthon BioProd, premier laboratoire pharmaceutique à but non lucratif (sous réserve de labellisation par l'agence du médicament).
- ✓ Poursuite des essais en cours, soutien à plus de 200 projets de recherche en France et à l'international.
- ✓ Lancement de la construction d'un Village Répit Familles dans le Jura, dédié au repos des malades et des aidants familiaux (ouverture en 2014).

A Settimana Corsa

49^{ème} semaine de l'année

du 29 novembre au 5 décembre 2013

Les fêtes : le 29, Saturnin - le 30, André - le 1^{er}, Avent, Florence, Eloi - le 2, Viviane - le 3, François Xavier - le 4, Barbara - le 5, Gérald.

Un an déjà

Le 2 décembre, la chancelière allemande Angela Merkel n'exclut pas un effacement de la dette de la Grèce dans quelques années si le pays arrive à s'en sortir avec ses recettes sans contracter de nouvelles dettes.

Le 4 décembre, ouverture d'un musée du Louvre bis à Lens. Une partie des œuvres du musée de Paris s'y retrouveront dans un bâtiment en verre et aluminium conçu par un Japonais.

Le 4 décembre, l'Américaine Besse Cooper, doyenne de l'humanité, est décédée à l'âge de 116 ans en Géorgie.

Le 6 décembre, l'architecte Oscar Niemeyer est décédé. Il était le créateur de la capitale brésilienne, Brasilia.

Le 6 décembre, l'UEFA annonce que l'Euro 2020 de football se déroulera dans une douzaine de villes européennes.

L'esprit du monde

Parler de ses peines, c'est déjà commencer à se consoler.

Albert Camus

Le truc de la semaine

Pour vous débarrasser des cafards, versez dans une assiette un mélange composé d'une cuillerée de sucre en poudre, une cuillerée de farine, et une cuillerée de borax (que vous trouverez en pharmacie). Mélangez convenablement. Les cafards mangeront votre préparation et succomberont.

Les tablettes de l'Histoire

Le 1er décembre 1959, douze nations, dont les Etats-Unis et l'Union soviétique signent le traité de l'Antarctique définissant le statut de celui-ci, et notamment sa neutralité militaire.

Le 2 décembre 1993, la navette spatiale Endeavor décolle pour une mission de 5 jours qui vise à effectuer des réparations sur le télescope Hubble.

Le 3 décembre 2003, le cinquième volume des aventures d'Harry Potter sort en français.

Le 4 décembre 771, Charlemagne prend le pouvoir.

Le 5 décembre 1989, le TGV atlantique bat le record du monde de vitesse sur rail en roulant à 480 km/h, soit 73 km/h de plus que le record précédent.

Saviez-vous que ?

Que des autobus roulent à Chicago, à l'heure actuelle, au moyen d'un moteur actionné par une pile à combustible. Celle-ci présente la particularité de fonctionner à base d'eau et d'hydrogène, de ne dégager aucune pollution (les émissions étant seulement de la vapeur d'eau et de l'électricité) et de faire tourner le moteur d'une façon totalement silencieuse.

Que c'est vers l'année 2900 avant J-C. que l'on trouve la première trace d'une voie de communication construite par l'homme. Il s'agit d'une piste de bois dans la région du Somerset, en Angleterre.

Qu'il existe à la Nouvelle-Orléans, aux Etats-Unis, une pâtisserie pour chiens. Bien qu'il ne s'agisse pas de la seule boutique de ce genre, celle-ci est malgré tout unique en son genre, puisqu'on peut y organiser des dégustations d'anniversaire pour son toutou préféré !

Que, contrairement à ce que l'on croit souvent, les pyramides d'Egypte n'étaient pas construites par des esclaves, mais par des paysans à qui il était impossible de cultiver leurs terres durant la période des crues annuelles.

Que la terminaison en "bre" des mois de septembre, octobre, novembre et décembre vient d'une décision de Jules César. Celui-ci voulut qu'on nomme ces mois respectivement septième, huitième, neuvième et dixième "ab imbre", ce qui signifie qu'ils arrivaient à l'époque sept, huit, neuf ou dix mois après les neiges (ab imbre en latin) du début de l'année. Qu'en Malaisie, ce sont majoritairement les familles qui arrangent à l'avance les mariages, ne laissant que rarement le choix aux futurs époux. La dot que doit offrir le fiancé à son épouse se monte à... 35 euros ! Les épouses, quant à elles, estiment valoir au moins quarante à cinquante fois plus.

Que ce sont environ 4.000 astéroïdes qui pourraient un jour entrer en collision avec notre Terre qu'a dénombrés la NASA. Un impact du plus gros d'entre eux avec un de nos continents provoquerait une explosion près de trente millions de fois plus puissante que celle de la bombe atomique sur Hiroshima !



ABONNEZ-VOUS !

Raison sociale : _____

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

1 an 42 Euros **1 mois gratuit !**

Informateur Corse Nouvelle (Service abonnement) - 1 rue Miot 20200 Bastia
 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38 - E-mail : abo@icn-presse.fr

ICN-Informateur Corse Nouvelle

Direction-Rédaction-Annonces légales-Abonnements : 1, rue Miot 20200 BASTIA ● Téléphone (Standard) : 04 95 32 04 40 ● Annonces Légales : 04 95 32 89 92 ● Abonnements : 04 95 32 89 97 ● Publicité-Numéros spéciaux-Evénements : 04 95 32 89 96 ● **Télécopie tous services : 04 95 32 02**

38 ● Société d'Édition : **CORSICAPRESS EDITIONS SAS** ● Résidence Empereur, 4, rue Impératrice Eugénie, 20200 BASTIA ● Direction : 04 95 32 89 95 ● **Directeur de la publication & de la Rédaction : Paul AURELLI** ● Impression : AZ DIFFUSION 20600 Bastia ● Dépôt légal à date de parution à Bastia ● Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 0314 | 88773 ● ISSN : 2114-009 ● ICN-Informateur Corse Nouvelle est membre du SPHR (Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale).

création - adaptation de sites internet et mobiles



U-CORSU

04 95 59 30 30

WWW.U-CORSU.COM